REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du 22 MARS 2018 - 20 h 30

VILLE DE RIORGES

LE MAIRE CERTIFIE

N° 4 3

OBJET:

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints*; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

PROGRAMME 2018

MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL

Absents avec excuses:

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, adjoints; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, conseillers municipaux.

Absent sans excuses:

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	NOMO DEC MANDATAIDEC		
NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES		
Eric MICHAUD Nathalie TISSIER-MICHAUD Nabih NEJJAR Stéphane JEVAUDAN Alain ASTIER Blandine LATHUILIERE Valérie MACHON Elodie PINSARD-BARROCAL Andrée RICCETTI Patrice RIVOIRE	Roland DEVIS Martine SCHMÜCK Bernard JAYOL Thierry ROLLET Pierre BARNET Isabelle BERTHELOT Pascale THORAL Chantal LACOUR Suzanne LACOTE Martine LAROCHE-SZYMCZAK		

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 27/03/2018 Affichage : 23/03/2018

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2018 MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité, expose à l'assemblée :

"Il y a lieu d'envisager des travaux de réfection de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire (liste des voiries concernées ci-jointe).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Après avoir approuvé par délibération du 13 novembre 2014, la mise en place de l'étude relative au Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIEL, la commune a décidé de mener une opération d'investissements.

Des travaux de modernisation et d'amélioration des performances énergétiques seront réalisés en remplaçant des points lumineux équipés de sources énergivores.

Il est proposé de réaliser ce programme au cours de cette année 2018 selon la liste jointe.

Financement

Le coût total du projet peut être estimé comme suit :

Détail des travaux	Montant HT des travaux	%	Participation de la commune
Rénovation éclairage public programme 2018 97 093 €	98 %	95 151 €	
		Total HT	95 151 €

D'autres opérations pourront être proposées après la réalisation du bilan financier.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12."

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018 Affichage : 23/03/2018 Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du "programme éclairage public 2018" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au maire pour information avant exécution;
- 2. approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté :
- 3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits nécessaires pour la contribution, ouverts au budget, compte 2041582 ;
- 4. décide d'amortir ce fonds de concours en quinze années par une dépense de fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041582 ;
- 5. autorise le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents

Riorges, le 26 mars 2018

Le Maire Jean-Luc CHERVIN

i i

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Travaux d'éclairage public – Programme 2018 Liste des voies

Arago Impasse François Arago Berthaud Rue Henri Berthaud

Branly Rue Branly

Foch Rue du Maréchal Foch

Forge Rue Paul Forge
Griffon Rue Marcelle Griffon
Iffländer Rue Albrecht Iffländer

Jacquard Rue Joseph Marie Jacquard Lavoisier Rue Antoine Laurent Lavoisier

Michel Rue Louise Michel Rondet Rue Michel Rondet

Soit un total de 122 luminaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Affichage: 23/03/2018